

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	22 (1914)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Jean-Jacques Cart et le directoire de la République Française en 1798
<b>Autor:</b>	Cert, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-19480">https://doi.org/10.5169/seals-19480</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

## JEAN-JAQUES CART ET LE DIRECTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN 1798

---

Durant les loisirs probablement assez tristes de son long séjour aux États-Unis, J.-J. Cart se demandait sans cesse comment sa patrie, le Pays de Vaud, parviendrait à se soustraire à la domination bernoise, ou, tout au moins, à recouvrer une parcelle de l'indépendance dont elle avait joui autrefois sous les ducs de Savoie.

Ces préoccupations du patriote vaudois n'étaient pas de date récente; elles n'avaient pas germé dans son esprit au seul souffle de liberté qu'il respirait dans les forêts du Nouveau-Monde. Longtemps déjà avant de quitter sa patrie en fugitif, il avait hautement témoigné des sentiments qui remplissaient son cœur, sentiments qui s'étaient fait jour en particulier lors des fêtes du 14 juillet 1791 à Rolle et à Ouchy.

Les nouvelles qu'il recevait de son pays natal ne pouvaient être ni bien fréquentes ni bien détaillées, et les longs mois qu'elles mettaient à lui parvenir dans sa solitude leur faisaient perdre encore beaucoup de leur fraîcheur et de leur exactitude. Cependant il en savait assez pour se convaincre qu'un travail caché mais progressif s'accomplissait dans le sens d'un affranchissement, objet de ses vœux les plus ardens, et que les événements dont la France était alors le

théâtre ne contribueraient pas peu à faciliter. C'est évidemment sous l'empire de cette conviction que, vers la fin de 1797, il adressa au Directoire de la République française un *mémoire* dont la minute se trouve aux Archives du ministère des affaires étrangères, à Paris<sup>1</sup>. Quoique, pour plus de sûreté, il eût été expédié en Europe par deux navires différents, ce *mémoire* était d'abord resté sans réponse. L'auteur en envoya donc une nouvelle copie en mars 1798 (ventôse an VI). Elle n'arriva à Paris<sup>2</sup> que le 15 messidor (3 juillet). C'est à Barras, alors président du Directoire que J.-J. Cart adressa son *mémoire*. Il lui écrivait de Rosendall, comté d'Ulster, État de New-York :

« Citoyen,

» Je vous demande la grâce de mettre sous les yeux du Directoire le *mémoire* suivant. Je n'ai pas la prétention de croire que seul il le décidera, mais il n'est pas possible que son sujet ne l'ait pas déjà plus ou moins occupé.

» Revêtu d'un office public dans le Pays de Vaud, avocat du gouvernement de Berne, j'y ai conservé une influence que sa tyrannie et mes malheurs n'ont pu qu'augmenter. Sur un mot, ou à la première nouvelle qui se rapporte à l'exécution de ce dessein, je partirai pour l'Europe. Je la quittai en 1793, chargé des ordres du ministre Monge pour le citoyen Genet<sup>3</sup>. Je devais en recevoir la commission de fournir des subsistances à la République. Son rappel, presque au moment de mon arrivée à New-York, renversa mes espérances. »

Le début de son *mémoire* révèle clairement à quel mobile

<sup>1</sup> Suisse. An VI, vol. 466, fol. 56.

<sup>2</sup> A. F. III. Registres d'enregistrements. La correspondance du Directoire.

<sup>3</sup> Monge, ministre de la marine, 1792-93. Genet, ambassadeur aux Etats-Unis, 1792.

Cart a cédé en le composant et quelles étaient ses espérances.

« Du fond de l'Amérique septentrionale, je viens solliciter la justice, la protection et le secours d'une nation magnanime. Je ne les sollicite point pour moi seul, pour un ou pour quelques individus, mais pour une nation entière, pour ma patrie opprimée, pour le Pays de Vaud. »

Mais sur quoi l'auteur du mémoire pensait-il pouvoir s'appuyer pour prétendre que la France s'intéressât particulièrement au Pays de Vaud? Sur ce que ce pays, ancienne partie de la Bourgogne transjurane, a été détachée de l'empire français dont ses habitants ont conservé les mœurs, le langage et les affections. « C'est assez dire que leurs cœurs sont tout à la France. » Cette dernière affirmation était sans doute destinée à exciter les sympathies des directeurs, mais la preuve que J.-J. Cart donnait de l'état d'esprit de ses compatriotes à l'égard de la France, ne pouvait, à elle seule, suffire, et, quant aux journées de Rolle et d'Ouchy dont J.-J. Cart fait mention, elles étaient certainement bien oubliées du Directoire et bien indifférentes à ses yeux, quoi qu'elles eussent été célébrées, en « l'honneur de la plus brillante révolution qui ait jamais orné les fastes du peuple le plus célèbre », et que leur but le plus prochain et le plus sérieux eût été de « chanter la victoire de la liberté sur l'atroce et dégoûtante tyrannie des plus atroces et dégoûtants aristocrates », dans l'espèce, les Bernois, qui, à cette époque, s'appliquaient à « étouffer le germe de la liberté renaissante ».

Parmi les citoyens vaudois qui avaient participé aux banquets de Rolle et d'Ouchy, il en est qui abandonnèrent précipitamment le pays. « Je fus du nombre, dit Cart. D'autres furent arrêtés. Tous furent convaincus d'avoir célébré l'anniversaire de la révolution de France, d'avoir porté le toast de l'Assemblée nationale et enfin d'avoir autorisé la cocarde tricolore. *Tels furent les crimes que l'on osa nous imputer,*

pour lesquels plusieurs furent traînés de cachots en cachots et condamnés à y être détenus, les uns pour vingt-cinq ans, les autres pour six, huit ou cinq ans. *Tels furent les crimes* pour lesquels de La Harpe fut condamné à mort et ses biens confisqués par arrêt unanime du Conseil souverain de Berne <sup>1</sup>. »

« Ne serait-il point vengé, se demande Cart, ne serions-nous point vengés? mais vous, mais le peuple français ne serait-il point vengé? Partout en Flandre, en Espagne, en Hollande, en Piémont, en Italie, en Allemagne ses armes (celles de la République) ont forcé la tyrannie des tyrans. Partout, lorsqu'ils n'ont pas été totalement détruits, la magnanimité française a secouru ses partisans. Ceux qui avoient souffert ou qui souffroient pour la cause qu'elle savoit et qu'elle sait si bien défendre, comment arriveroit-il donc que cette triste et ténébreuse aristocratie bernoise seroit seule à l'abri de ses coups et que les partisans de la France partout ailleurs secourus, seroient abandonnés ? La générosité du peuple français ne le permettra pas. La justice et la politique ne peuvent pas mieux le permettre. »

\*  
\* \*

Dans la pensée de J.-J. Cart, la République française ne peut donc ni ne doit abandonner ses partisans en Suisse. Elle a, pour les secourir, les motifs les plus sérieux. « Il est hors de doute que la régence de Berne a accédé au traité de Pilnitz <sup>2</sup>; qu'elle doit avoir sa part au démembrement de la France, que le Pays de Gex lui étoit assigné. Il est donc

<sup>1</sup> On sait, en effet, que Amédée de la Harpe, le cousin du général, enrôlé sous les drapeaux français, mourut en Italie, les armes à la main, après avoir échappé à l'échafaud que les Bernois lui avaient préparé.

<sup>2</sup> Pilnitz, près de Dresde, en Saxe. L'empereur d'Autriche et le roi de Saxe y avaient signé, le 27 août 1797, une déclaration menaçante contre l'Assemblée nationale.

juste que ce canton qui a voulu démembrer soit démembré, que le Pays de Vaud soit réuni au Pays de Gex, ou plutôt que ses habitants soient réintégrés dans le sein de leur ancienne famille, que Français d'origine, ils soient encore Français. »

Ainsi J.-J. Cart n'aurait pas hésité à donner le Pays de Vaud à la France et il ne voyait pas de plus sûr moyen de parvenir à ce but que de rendre la domination bernoise odieuse au gouvernement français. Au reste, on pourrait dire que c'était déjà fait et depuis longtemps.

« De toutes les petites puissances qui, directement ou indirectement se sont déclarées contre les succès de la Révolution, aucune n'y a mis plus d'intérêt que le gouvernement de Berne. Cet intérêt était grand sans doute. Les troupes suisses appelées d'abord en France par un tyran, par Louis XI, y ont été maintenues pendant des siècles, non pour la sûreté et le bien des peuples français et suisse, mais comme des instruments entre les mains de ses rois pour affermir la tyrannie et opprimer leurs sujets. En retour, les rois de France offraient les mêmes secours aux aristocrates de la Suisse, contre ceux de leurs sujets qui auroient essayé de résister à leur oppression. C'étoit entre eux un complot contre la liberté des peuples, un échange de moyens tyranniques et le moyen d'en perpétuer l'activité. Les aristocrates suisses, les Derlac, les Diesbac, Daffry, etc., etc., tenaient d'ailleurs à la cour de France par des décorations et surtout par l'or que, durant plusieurs générations, ils en ont reçu. Ces sangsues ne pouvoient donc pas se résoudre à abandonner la veine sur laquelle ils se gorgeaient depuis si long-temps. De là, la réunion de tous leurs efforts. Mis en œuvre dans les ténèbres, ils n'en ont pas moins été actifs. »

<sup>4</sup> Remarquez l'affectation avec laquelle J. J. Cart dénature l'orthographe de ces noms de patriciens bernois et fribourgeois.

Sous la plume de J.-J. Cart, les griefs que le gouvernement actuel de la France doit avoir contre le régime bernois, s'accumulent aisément.

« C'est dans le canton de Berne; c'est à Yverdon que la légion de Mirabeau a été créée et en partie formée (?). C'est là que la plupart des émigrés se réfugièrent d'abord, où ils furent caressés, accueillis, encouragés et aidés dans leurs complots liberticides. C'est là qu'ils trouvèrent de l'argent, des armes et tous les moyens de combinaison avec les autres puissances. Mallet du Pan en rend témoignage dans la lettre que, le 17 décembre 1792, il adressa au maréchal de Castries, lettre publiée alors dans ses *Papiers-nouvelles*. Le baron d'Erlach, bailli de Lausanne, y est-il dit, est la providence des émigrés français qui ont trouvé chez lui *plus que de la protection*. Et comme, à l'en croire, la France alloit être régie *par un gouvernement militaire*, il proposoit que cette providence fût à la tête de ce gouvernement. Après avoir fort éloigné cette idée, il s'y est rendu, ajoute-t-il, il vient de demander à M. le comte d'Artois, la lieutenance colonelle des gardes suisses. »

Et là-dessus J.-J. Cart raconte sur le bailli d'Erlach une anecdote qu'il estime être en place. Un déserteur de ce qu'on appelait l'armée noire — celle de Condé, — passant à Lausanne, eut le malheur d'être rencontré par le bailli qui lui casse sa canne sur le dos et le fait jeter dans un cachot d'où on n'a jamais su s'il était sorti. « C'est ainsi que cette providence se préparoit à exercer son gouvernement militaire en France. »

\*  
\* \*  
\*

Aux premières lignes de son mémoire, J.-J. Cart avait rappelé par quelles mesures sévères les Bernois avaient réprimé les manifestations de sympathie pour la France aux-

quelles les Vaudois s'étaient livrés le 14 juillet 1791. Maintenant, il fait allusion à un projet qui aurait été formé d'utiliser les six mille et ensuite les seize mille hommes conduits à cette époque dans le Pays de Vaud pour y réprimer toute velléité d'indépendance et toute démonstration de sympathie pour la Révolution française; projet qui aurait consisté à employer ces troupes dans une entreprise militaire en France même. « Cette armée naissante étoit combinée avec l'armée prussienne et devoit faire une diversion dans le nord de la France, tandis que celle-ci pénétreroit par la Champagne. Sa déconfiture, et bientôt après la bataille de Jemmapes mirent de l'eau dans le vin de LL. EE. de Berne et les engagèrent à changer de batteries. Depuis lors elles n'ont plus agi que sourdement, mais elles ont mis d'autant plus d'astuce et de scélérité dans les secours de divers genres dont elles ont appuyé tous les moyens de contre-révolution.

» Avec leur or et par divers agents, elles n'ont cessé de corrompre l'esprit public dans les divers départements du Haut-Rhin, du Jura, de l'Ain et du Mont-Blanc. Leur influence dans les troubles de Lyon a été grande. Une lettre d'un de leurs espions au général suisse Arpeau, trouvée dans la route de Fernex à Versoix, présentoit le fil de la France (?). L'espion découvert fut saisi à Fernex et emprisonné à Gex, petite ville frontière, remplie alors d'aristocrates en correspondance avec les Bernois. Ils le firent incontinent évader. C'est un fait dont j'ai été témoin.

» De concert avec la régence de Fribourg, les Bernois ont permis à quiconque l'a voulu de devenir, dans leurs terres, fabricateur de faux assignats. Une municipalité voisine, je crois celle de Besançon, leur envoya des députés pour s'en plaindre. Pour toute satisfaction, ils reçurent des indignités et furent obligés de fuir. Dans ce moment, le thermomètre royaliste étoit à un point de bondir. Ayant baissé, et sur de nouvelles représentations, ils feignirent de faire le procès du

sieur Beaud, d'Aubonne, et, quoique tous les instruments de la fabrique fussent trouvés dans sa maison ; quoiqu'il fût prouvé qu'elle eût été en œuvre pendant plusieurs mois, Beaud était trop bien entré dans leurs vues pour qu'il ne fût pas absous. »

Ainsi, et d'après J.-J. Cart, les Bernois se seraient appliqués à ruiner le crédit de la France, et cela en répandant partout de faux assignats. Berne aurait été « le foyer et le centre des négociations qui devaient, en la ruinant, remettre la France sous le joug de ses tyrans. C'est là que retentissaient tous les coups donnés par Pitt sur son enclume dévastatrice. C'est là que Barthélemy<sup>1</sup> corrompu, joignant sa main à tant de mains perfides, préparoit des fers à ses compatriotes et forgeoit ainsi ceux de l'Europe entière. »

On comprend sans peine qu'après un pareil exposé de griefs, J.-J. Cart ait cru pouvoir adresser un virulent appel aux Français.

« Laissez-vous, après tant de forfaits, subsister cette aristocratie bernoise, et après avoir détruit celle d'Italie, bien moins coupable envers vous et envers la jeune humanité, souffrirez-vous que ce nid de tyrannaux, ce nid pestilentiel que, d'un souffle, vous pourriez détruire, empoisonnât encore vos frontières et continuât à être le point de ralliement de vos faibles et dangereux ennemis ? »

\*  
\*   \*

On le voit, J.-J. Cart ne néglige rien de ce qui pouvait être de nature à engager le Directoire dans la voie d'une intervention directe et violente en Suisse. Il ne lui suffisait pas de montrer les Bernois favorables aux émigrés aristocrates, il fallait encore les accuser d'être « durs et outrageants à l'égard des patriotes français ». Cart avoue bien qu'il y a

<sup>1</sup> Ambassadeur de France en Suisse.

eu parfois des « variantes », mais il assure que toutes les fois que les Bernois ont pu le faire avec quelque apparence d'impunité, ils ont arraché la cocarde tricolore aux patriotes français voyageant dans leurs États, l'ont foulée aux pieds, ont persécuté les membres intègres de l'Assemblée nationale que « le choc des factions avoit réduits à la fuite et leur ont fait savourer les plus amères avanies ». Et il ajoute : « J'en appelle à eux-mêmes. » Il voudrait bien pouvoir dire que, sans exception, tous ses compatriotes du Pays de Vaud, amis de la liberté, désintéressés et honnêtes, ont été animés du même esprit, et qu'aucun d'entre eux n'a « participé à ces infamies ». La vérité l'oblige à reconnaître qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

« Je mentirois. Nous avons là des gentilshommes enorgueillis par la bêtise de la naissance, des anciens officiers qui, servilement accoutumés à commander et à obéir, appellent cette servilité honneur ; des hommes avides d'argent et de distinctions, capables de se distinguer par des bassesses pour être aristocratiquement distingués. La régence de Berne, par toutes ses institutions, a fait naître cet esprit. Elle le nourrit comme le principe conservateur de sa puissance. Elle a dernièrement promu à sa bourgeoisie ou à son aristocratie plusieurs familles vaudoises. Elle en a enrichi un plus grand nombre. Ce sont les enfants perdus qu'élevait le vieux de la montagne, le prince des assassins.

» Ces gens, Français par leur langue, et plusieurs ayant servi en France, sont les émissaires qu'elle emploie parmi vous et qu'elle fournit aux autres puissances. Plus de soins et surtout plus d'honnêtes patriotes employés sur les frontières, auroient découvert leur mission et arrêté leurs progrès. Dernièrement, un major ou colonel Pillichody, d'Yverdon, ci-devant officier dans le régiment d'Ernst, a fait plusieurs voyages de Berne à Paris, chargé d'un mot pour Barthélémy et ses adjoints. Je le dénonce à votre police. Je lui

dénounce la communication par Versoix à Gex au département de l'Ain, et surtout celle par Jougne au département du Jura ; l'on ne sauroit trop les surveiller. »

\*  
\* \* \*

Dans la plaidoirie à laquelle il se livre avec toute la ferveur de son caractère, il ne se pouvait pas que J.-J. Cart n'employât les arguments de droit dont il s'était déjà, et amplement servi autrefois, en faveur de l'indépendance du Pays de Vaud. Il y revient donc tout naturellement ici et il s'efforce de démontrer au Directoire qu'il y a obligation pour lui à intervenir entre le souverain bernois et les sujets romands de cette fière oligarchie.

« Des diplomates, plus habiles que moi, décideront comment le Pays de Gex, le Bugey et la Bresse ayant été jadis réintégrés à l'Empire français ; comment la Savoie qui vient de l'être, vous avez droit d'y réintégrer le Pays de Vaud, bernois et fribourgeois et le Haut-Valais. Provoqués par un ennemi perfide, cette provocation serait un titre suffisant. »

J.-J. Cart estime sans doute que la provocation à laquelle il fait allusion consiste dans les faits qu'il a racontés plus haut. Cependant il sent le besoin d'invoquer un motif plus puissant pour déterminer une action aussi énergique et il se proposa de parler d'un « autre ». Cet autre, ce sont les événements de l'an 1536 et des années postérieures.

« Les armées françaises avaient, en 1536, chassé le duc de Savoie de tous ses États. Les Bernois profitèrent de ce désastre et des germes de la Réforme pour s'emparer du Pays de Vaud dont les chefs étoient d'accord avec eux. L'espoir de former une république indépendante étoit l'appas qu'on leur présenta. Déçus dès le premier moment, les Bernois s'engagèrent solennellement à ne faire aucune innovation dans l'état politique de la province et *de la maintenir*

*dans tous ses droits, priviléges et franchises tels qu'elle en avoit joui sous les ducs de Savoie.* Plusieurs actes authentiques et existant dans les archives de nos villes devoient être les garants de cette promesse.

» Un traité conclu à Lausanne, en 1564, entre le duc, les Bernois et les Fribourgeois, *sous la médiation et la garantie de la France et de l'Espagne*, rendit au premier le Pays de Gex et le Chablais et laissa le Pays de Vaud aux Bernois et Fribourgeois, *sur le même pied que le duc de Savoie l'avoit possédé.*

« La France, garante de ce traité, le seroit-elle seulement en faveur de quelques polissons bernois, ou cette garantie ne s'étendroit-elle pas aussi sur les habitants du Pays de Vaud, objet essentiel du traité ?

» Cette double question, proposable devant un aréopage royaliste, ne peut être proposée au Directoire de la République française. Elle a fait enfin recevoir que les peuples comptés jusqu'ici pour rien sont pourtant quelque chose. Elle a donc droit de s'enquérir si le peuple du Pays de Vaud a été maintenu dans l'exercice de *tous ses droits, priviléges, franchises tels qu'il en jouissoit sous les ducs de Savoie* et si les Bernois se sont bornés à l'exercice des anciens droits du duc, *tels qu'il les avoit possédés avant l'année 1564.* »

\* \* \*

Pour J.-J. Cart la réponse n'est pas douteuse. Elle se trouve victorieusement faite dans ses *Lettres à Bernard de Muralt*, auxquelles il renvoie<sup>1</sup>.

« Les Bernois ont violé tous nos droits et nous ont réduits au plus humiliant esclavage. Dès l'année même de leur pré-

<sup>1</sup> Lettres de Jean-Jaques Cart à Bernard de Muralt, trésorier du Pays de Vaud, « sur le droit public de ce pays et sur les événements actuels ». Imprimés à Paris, 1793, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social.

tendue conquête, et pour le salut de nos âmes, ils nous firent changer le culte de nos pères et embrasser la Réformation, seul moyen de s'emparer des biens de nos Églises alors les plus richement dotées de l'Europe. Ils s'en emparèrent non pour payer les dettes de l'État, il n'en avoit aucune, mais pour se les approprier. Des bénéfices ecclésiastiques anciennement occupés par nous-mêmes, ils firent des bénéfices aristocratiques depuis lors exclusivement occupés par eux. En un mot, vingt baillifs bernois ou fribourgeois ont pris la place de notre Évêque, de nos abbés, de nos prieurs, de nos curés, de nos moines et de nos nonnains. Tous les six ans de nouveaux vampires remplacent les précédents et c'est à qui nous sucera le mieux.

» Sous les ducs de Savoie, la législation et la levée des impôts appartenioient exclusivement aux États de la province composés d'une seule classe de personnes sans distinction de roturiers ou de nobles. Les Bernois ont aboli les États et seuls nous font la loi et nous taxent à leur gré.

» L'exercice du pouvoir militaire nous appartenioit encore. Le duc de Savoie, ou plutôt le baron de Vaud, ne pouvoit disposer de nos troupes que dans les trois évêchés de Genève, Lausanne et Sion, et pour six semaines seulement. Aujourd'hui, les Bernois vendent notre sang à qui veut le payer, en nous faisant gardes de la plupart des potentats de l'Europe; ils s'associent à toutes les tyrannies et nous en rendent les odieux instruments.

» Enfin, jusqu'en 1791, nous avions conservé l'exercice du pouvoir judiciaire, seul mais précieux vestige de notre ancienne liberté. Mais comme nos cours de judicature n'avoient pas trouvé des coupables dans des personnes dont le seul crime étoit d'avoir célébré l'anniversaire de la Révolution en France et témoigné leur amour pour le peuple français, il a fallu nous ravir ce dernier droit et substituer à nos

tribunaux criminels une commission ardente composée de quatre commissaires bernois les plus scélérats que l'on pût trouver dans cette bande de scélérats. »

Nous avons vu que, déjà dans les premières pages de son mémoire, J.-J. Cart avait fait allusion à ce dernier épisode. S'il y revient ici, c'est, comme il le dit, parce que cette circonstance mérite toute l'attention des citoyens directeurs, et s'il y insiste, c'est que *la France est garante d'un traité* et que, *pour punir des hommes dont le seul crime est la conviction de leur attachement au peuple français, ce traité a été violé par une des parties contractantes.*

\*  
\* \* \*

En admettant que la France eût effectivement quelque droit à faire revivre et respecter un traité qui avait été violé, on pouvait se demander quel serait le moyen le plus efficace pour parvenir au but poursuivi. Sur ce point, J.-J. Cart n'éprouvait aucun embarras. Il invoquait de nouveau les enseignements de l'histoire. Il prétendait que, dès le début de la Révolution, un projet avait préoccupé le gouvernement français. Ce projet était la réunion de la Savoie, de Genève, du Pays de Vaud et du Bas-Valais en une seule république sous la protection de la France. « J'en ai, dit-il, correspondu avec le ministre Clavière, et les députés Lasource et Rabaud-S<sup>t</sup>-Etienne<sup>1</sup>. J'en ai conféré avec le ministre Servan allant alors en Espagne. Les événements qui ont suivi auront pu changer l'esprit de ces dispositions. »

En effet, ce projet n'avait pas abouti, mais on pouvait le reprendre sur nouveaux frais et avec quelques modifications. En attendant, J.-J. Cart ne cesse de peindre, et en couleurs

<sup>1</sup> Alba Lasource, ministre protestant et membre de l'Assemblée législative et de la Convention. Mort en 1792 sur l'échafaud. — Rabaud, également ministre et membre de la Constituante et de la Convention. Girondin, mort en 1793, sur l'échafaud.

très noires, l'état politique de la Suisse, et l'oppression sous laquelle gémissent les peuples des divers cantons.

« Il n'est, dit-il, aucune partie de la Suisse qui n'en abhorre les différents gouvernements et qui n'ait à se plaindre de l'usurpation de ses propriétés et de celle de ses droits politiques. Les cantons démocratiques mêmes sont devenus conquérants et aristocrates, pouvoir dont ils semblent plus jaloux que des beaux droits de la liberté. Aussi la Suisse toujours agitée par des murmures, l'a souvent été par des soulèvements. »

Et ici J.-J. Cart évoque le souvenir de la conspiration d'Henzi, à Berne, en 1749, la tentative du major Davel en 1723, à Lausanne, et les événements de 1791 à Rolle et à Ouchy. De même, la révolte des Zurichois « contre leurs tyrans. » Il se plaint ensuite très vivement de ce que la Confédération helvétique ait arrêté tous ces élangs. « Les différents pouvoirs qui la composent se sont mutuellement garanti la forme de leurs gouvernements, et l'intérêt personnel qu'ils ont à la conserver, les ameute contre une troupe de loups toutes les fois que les sujets soit des uns soit des autres élèvent quelques murmures. Cette confédération, cette assistance réciproque est d'autant plus formidable pour leurs malheureux sujets qu'elle les a en vue bien plus que les puissances étrangères et que, divisés par leurs langues, par leurs mœurs, par de hautes montagnes, sans relations politiques ni presque commerciales, ces gouvernements aristo-machiavéliques ont encore cherché depuis des siècles à les rendre étrangers et même adverses les uns aux autres. Il est donc moralement impossible qu'ils s'insurgent de concert, et, en continuant à le faire partiellement, ils continueront à être partiellement écrasés. »

\*

\* \* \*

Dans une situation aussi embrouillée, qu'y aurait-il donc à faire ? Quel parti prendre ? J.-J. Cart pense que ce n'est « qu'un grand peuple, jeune, vigoureux, conquérant de sa liberté, qui peut, en la donnant aux Suisses, guider leur courage, les rendre dignes de leurs ancêtres et dignes de leurs voisins ». Et il s'écrie : « Que les Français se présentent en armes au milieu d'eux, ils auront moins à combattre qu'à grossir leurs bataillons. » C'est donc bien l'intervention armée de la France dont il voit l'absolue nécessité et qu'il réclame pour que le Pays de Vaud soit arraché à la domination bernoise. Il ajoute : « Les aristocraties de la Suisse ne peuvent pas subsister isolées et par elles-mêmes. Leur pouvoir est contre-nature; il ne tient qu'à un privilège, qu'à une force d'opinion dont le principe est moins dans leurs mains que dans celles des puissances auxquelles elles s'unissent. Il est donc nécessaire qu'elles recherchent et qu'elles s'accrochent à tout ce qui pourra rétablir en France une forme de gouvernement qui s'approche du leur et qu'elles le soutiennent pour en être soutenues. Toute leur politique tiendra désormais à se réunir à quiconque essayera de bouleverser la République.

» Les grandes nations sont susceptibles d'erreur ainsi que les grands hommes. Après la bataille de Cannes, Annibal ne marcha pas à Rome. Après tant de victoires, d'aristocraties détruites, pourquoi les Français laisseraient-ils subsister les aristocraties de la Suisse ? Pourquoi en cernant, en isolant le Piémont ne joindroient-ils pas leur domaine à la République cisalpine, ou, si cette masse de puissance seroit propre à augmenter l'alarme et dangereuse par là-même, pourquoi les Français, en laissant les Suisses indépendants, ne leur donneroient-ils pas une forme de gouvernement semblable à la leur ? Pourquoi ne s'en feroient-ils pas des frères, des compagnons d'armes, et ne donneroient-ils pas à leur bravoure

bien connue, une impulsion et un but propre à la conservation de tous ? »

Mais ici J.-J. Cart s'apercevant peut-être qu'il laisse trop libre champ à son imagination et qu'il va se heurter à des obstacles qu'il n'avait pas encore entrevus, s'applique à modifier le plan qu'il vient d'exposer et il ajoute que si ce plan paraissait trop vaste et de nature à éloigner le moment d'une paix générale, on pourrait le réduire « au Pays de Vaud, à cette ancienne partie de l'Empire français ». Cette fois, c'est l'annexion pure et simple à la France que le patriote vaudois réclame comme conclusion de son long et virulent plaidoyer. Et, pour faire mieux miroiter aux yeux du Directoire cette annexion brutale, il va encore s'efforcer de démontrer qu'elle sera pour la France une source de richesse. On va voir comment.

\*

\* \* \*

« Les cantons catholiques ont exclu cette province (le Pays de Vaud) de la garantie à laquelle ils se sont engagés envers Berne pour le surplus de ses États<sup>1</sup>. Ils sont jaloux de l'extrême puissance de ce canton comparée à la leur et verroient sa réduction sans peine. Quoique le Pays de Vaud ne renferme que le tiers de la population du canton, il possède les deux tiers de ses richesses. C'est l'effet de la fertilité de son sol, du nombre de ses villes rapprochées de deux lieues les unes des autres et de l'industrie de ses habitans. Sa réunion à la France, en augmentant la population et les richesses de celles-ci, faciliteroit des établissements du plus grand genre et d'une rare utilité. Un canal de six lieues réunirait le Rhin au Rhône par les lacs de Genève et d'Yverdon, et ainsi l'Océan à la Méditerranée en fournissant à une navigation

<sup>1</sup> Voir l'article de M. B. Dumur : *Revue historique vaudoise*, octobre-décembre 1913.

de 400 lieues d'étendue et de 150 lieues de côtes de l'une à l'autre mer.

» La réunion des deux lacs de Genève et d'Yverdon fut entreprise dans le siècle dernier. Le canal d'Entreroches creusé à ce dessein est existant et pratiqué. Les Bernois, craignant qu'il ne devînt une source de richesse pour les habitans du Pays de Vaud, en arrêtèrent les travaux à deux lieues du lac de Genève. Le lac du Bugey, dans le département du Mont-Blanc, peut être facilement réuni au Rhin et à l'Isère, faire une branche de ce canal et fertiliser plusieurs provinces. »

En vérité on ne se serait pas attendu à ce que J.-J. Cart, après avoir accumulé tant et de si sérieux motifs pour provoquer de la part de la France une intervention dans les affaires de la Suisse, en vînt à se rabattre sur de si pauvres arguments. Au reste, il semble bien en avoir senti lui-même la faiblesse, car il termine ainsi son mémoire. « Mais que les lacs, les rivières, les canaux, les mers et la Fortune cèdent la place à des motifs plus nobles, plus prochains et plus pressans. L'humiliation d'une aristocraite adverse et dangereuse, une juste vengeance, la liberté d'un peuple reconnaissant qui fut Français et qui demande à l'être. »

\*  
\* \*

J.-J. Cart s'avançait beaucoup en prétendant que le peuple vaudois demandait à être Français. C'est ce que les événements de l'époque devaient lui démontrer clairement. Il ne se doutait, en effet, pas que, dans le temps même où il s'appliquait à inspirer au Directoire des mesures violentes, cette autorité recevait, le 14 frimaire an VI (9 décembre 1797) la pétition rédigée par La Harpe. Dans cette pièce importante, les bons offices du Directoire étaient bien réclamés en faveur du Pays de Vaud, mais sous la forme d'une intervention *légale* et l'on sait ce que La Harpe entendait

par là. En invoquant les traités de 1530, 1536, 1564, il parlait d'*engagements* consentis autrefois par le gouvernement français mais toujours valables<sup>1</sup>. Dans ses précédents écrits, J.-J. Cart avait argumenté de la même manière. Pour La Harpe, la République française devait « assurer l'indépendance du Pays de Vaud », et non son annexion à la France. On sait que Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, déclarait n'être pas au clair sur les garanties invoquées par La Harpe et qu'il proposait même le rejet de la pétition, une intervention armée « n'étant pas, disait-il, dans les principes du gouvernement français ». Toutefois, sur un rapport de Merlin, le Directoire accepta la pétition (8 nivôse, an VI ; 28 décembre 1797) et l'on sait quelles en furent les conséquences pour la Suisse. Le 26 janvier 1798, soit deux jours avant que les baillis bernois quittassent le Pays de Vaud et que le général Ménard entrât à Lausanne, l'Assemblée provisoire envoyait à Paris, auprès du Directoire, trois députés chargés de témoigner au gouvernement de la République la reconnaissance des Vaudois pour la protection obtenue de la France, mais aussi le désir formel du pays « de rester uni à la Suisse ». Les députés n'eurent qu'à se louer de l'accueil gracieux qu'ils avaient reçu des directeurs et de Talleyrand en particulier. Mais, dans l'entretien qu'ils avaient eu avec les directeurs, l'un de ces derniers avait émis l'idée d'une république helvétique. On pouvait donc augurer que le Directoire n'avait nullement le projet d'incorporer le Pays de Vaud à la France.

Au reste, lorsque le mémoire de J.-J. Cart parvint en Europe, il ne pouvait influer en rien sur les décisions du Directoire et les propositions du patriote vaudois n'avaient aucune chance d'être adoptées. Il est même probable qu'en haut lieu elles ne furent pas examinées. En tous cas, dans les

<sup>1</sup> Voir *Revue Historique Vaudoise*, 1897, p. 326.

procès-verbaux des séances du Directoire, il n'y a pas trace de délibérations sur ce sujet. Le mémoire, après avoir été renvoyé au ministre des relations extérieures<sup>1</sup>, demeura sans emploi dans les bureaux.

\*  
\* \* \*

J.-J. Cart a fait deux séjours aux États-Unis. Après avoir passé deux années en Angleterre, il se rendit à Boston et à New-York, où il eut à faire l'éducation des fils du général Hood. Il y passa quatre années, de 1764 à 1769. En 1773, nous le trouvons à Morges où il exerce avec succès sa profession d'avocat et dont il est reçu bourgeois en 1790. L'année suivante, on le sait, pour éviter de paraître devant la commission d'enquête présidée par le sénateur Fischer, il quitte le pays. Le 31 mai 1792, il était décrété de prise de corps. C'est alors que, après un court séjour à Lyon, il se rendit, en mars 1793, à Paris, et de là, pour la seconde fois, en Amérique. Dans le courant de l'année 1798, il rentrait en Suisse. A la date du 17 mars de cette année-là, il écrivait encore de Rosendall au Directoire :

« Citoyens, dans ce moment, je lis dans les papiers de Londres, extraits de ceux de Paris, sous la date du 4 janvier, deux articles qui me causent la plus vive et la plus douce émotion :

« Le projet de réunir le comté de Neufchâtel au Pays de Vaud pour en former une république indépendante. Un arrêté du Directoire qui met les habitants du Pays de Vaud sous la protection de la République française, enjoint à son ministre auprès du Corps helvétique de déclarer aux gouvernements de Berne et de Fribourg que les membres de ces gouvernements seront personnellement responsables pour la

<sup>1</sup> Le 15 messidor an VI (3 juillet 1798). Registres du Directoire. A. F. III, 44.

sûrté des personnes et des propriétés des habitant du Pays de Vaud qui se sont adressés ou qui s'adresseront à la République française pour réclamer sa médiation en vertu des traités et la restauration de leurs droits. »

J'attends la confirmation de cette nouvelle si intéressante pour ma patrie, et, incontinent, je quitte la charrue que je manie assez mal, pour aller vous offrir le tribut de ma reconnaissance. Les Bernois, dans un acte d'amnistie qu'une crainte tardive leur a arraché, m'en ont excepté. Ce sont mes titres de noblesse. Je n'en veux que de cette espèce et une fois ils furent justes.

Puissé-je dans peu, citoyen, vous exprimer de bouche tout ce que vous me faites sentir<sup>1</sup>.

\*  
\*      \*

Cependant, à son retour en Suisse, J.-J. Cart éprouva une grande déception et il se plaignit hautement de ce qu'on avait fait « non une révolution, mais un renversement ». Et cependant la constitution qui troublait si fort l'âme du patriote faisait de la Suisse une république une et indivisible et du Pays de Vaud un canton indépendant. Cart eut alors à subir les critiques de ceux qui, ayant suivi le mouvement de plus près que lui, étaient mieux à même d'en juger. Mais il avait la rancune tenace. Chose curieuse ! alors que la situation du Pays de Vaud vis-à-vis de Berne était réglée et qu'il n'était plus question de se venger des Bernois, un représentant du peuple et membre du Grand Conseil helvétique transmettait, en novembre 1798, au Directoire français, une lettre écrite par J.-J. Cart à un de ses amis et par laquelle il s'informait de la suite à donner aux procédures

<sup>1</sup> Archives étrangères, Suisse, vol. 466, fol. 56.

inquisitoriales de 1791 à 1792, et aux procès-verbaux de la Chambre ardente instituée à cette époque. Cette lettre renvoyée par Merlin aux Relations extérieures le 8 frimaire an VII (28 novembre 1791), devait, naturellement, demeurer sans réponse<sup>1</sup>.

Il serait superflu de constater ici la différence qu'il y avait entre les vues de La Harpe et celles de J.-J. Cart, relativement à la situation définitive qui devait être faite à leur patrie commune. Tous deux, ils contribuèrent puissamment à revendiquer l'indépendance du Pays de Vaud vis-à-vis de Berne et ils furent d'accord sur les motifs qu'ils invoquaient pour cela, mais si de La Harpe réclamait les bons offices du Directoire et en appelait — comme Cart — aux anciens traités, il ne songeait nullement à une séparation d'avec la Suisse, et encore moins à une annexion à la France. Lui aussi, il insistait sur les sentiments de sympathie du peuple du Pays de Vaud pour la France, mais il ne faisait pas de ses compatriotes des Français aspirant à rentrer dans le giron de la grande nation.

Au reste, le temps qui est un maître, et l'expérience qui en est un autre, finirent par rapprocher les deux fervents patriotes et de fédéraliste qu'il était au début, J.-J. Cart finit par être un unitaire convaincu. Il considérait même son adhésion à cette nouvelle forme de constitution comme une preuve décisive de la profondeur de son amour pour son pays, et sur le ton un peu théâtral de l'époque, il s'écriait : « Je me suis dévoué, et je me dévoue encore ! »

J. CART.

---

<sup>1</sup> Registres du Directoire, A. E. III 99.